

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 janvier 2020

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Louis SALLES.

Etaient absents et excusés : Franck JUILLET, Gaëlle CAZALS, Nicolas ROLLET et Nadine BOISTARD

Le compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Salle polyvalente

Monsieur le Maire donne les informations sur l'avancement des travaux de la grange. Il est nécessaire de passer des avenants aux marchés suite aux décisions prises sur les conseils du maître d'œuvre et des bureaux d'étude.

Avenant au marché gros œuvre - Entreprise MINET –

Travaux de reprise de fondations sous œuvre existante pour un montant de 25 076.56 € HT

Travaux de préparation de dalle supérieure par emprise sur murs sur toute la largeur, soit 44 entrées de 20x20x70 et un crépi sur mur existant en partie supérieure pour un montant de 22 729.29 € HT.

Avenant au marché couverture – Entreprise SUCHET –

Reprise de toiture existante, remplacement de tuiles, liteaux et chevrons. Scellement de faitage et arêtier au mortier. Utilisation et mise en place de matériels de sécurité pour exécution des travaux pour un montant de 4 880.11 € HT.

- Travaux de sonorisation et de vidéo projection

Afin d'avoir un équipement complet et adapté à la salle, il est décidé d'un équipement en sonorisation et vidéo projection. Validation des devis de l'entreprise DUCLEROIR : sonorisation 2 426.00 € HT pour le câblage et le matériel / vidéo projection 9 133.00 € HT pour le câblage et le matériel avec écran motorisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et avenants concernant les travaux supplémentaires et complémentaires, ainsi que ceux relevant des imprévus pour l'ensemble des opérations liées au projet de réhabilitation de la grange De FROMENT.

Il est également autorisé par délibération de solliciter la Région pour une subvention aux projets « Développer et promouvoir la construction en bois local »

Resto du Cœur

Le conseil municipal décide d'apporter une aide aux Resto du Cœur, suite à la demande formulée par le Trésorier Départemental. Montant de l'aide : 250 €.

Personnel communal

Pour l'accompagnement des enfants dans le car (plus de 6 enfants de moins de 6 ans), il est confié cette fonction à Carole OBERTI le matin, soit 2 heures par semaine pendant la période scolaire. Afin de procéder au règlement des heures correspondantes, le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à payer des heures supplémentaires à Madame OBERTI dans la limite du temps nécessaire à cette fonction.

Questions diverses

Le conseil municipal valide la proposition de GROUPAMA pour l'assurance dommage ouvrage d'un montant de 4 765.00 € TTC.

Cérémonie des vœux : dimanche 19 janvier 2020 à 10h30 salle de la cantine.